



COMMUNIQUE

Ministère de l'Economie et de la Relance
Ministère du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises

Depuis quelques mois, une augmentation anormale du prix de l'huile de palme raffinée produite localement, ainsi que son indisponibilité à certains endroits sont constatées sur le marché. Cette hausse des prix de l'huile, pratiquée en violation du cadre réglementaire et au préjudice des consommateurs est à la fois injustifiée et inacceptable. Il se trouve en effet, que certains grossistes véreux ont choisi volontairement et unilatéralement de déséquilibrer le marché par la rétention d'importantes quantités du produit, dans le seul but d'augmenter leurs marges.

Face à une telle déviance intolérable, et pour mettre fin à cette pratique commerciale déloyale largement dénoncée par les populations, le gouvernement décide de réorganiser la chaîne de distribution de ce produit, par l'exclusion définitive des auteurs contrevenants, de tout circuit de distribution du produit, et exige désormais des opérateurs économiques des commerces de proximité, de s'approvisionner uniquement auprès des grossistes retenus, notamment pour le grand Libreville.

Il s'agit entre autres, du groupe Ceca-Gadis (CKDO, GéantCKDO, Gaboprix, SuperGros), de Foberd Gabon, Mbolo, Espodis, l'Etablissement RAWANI, Codipram, Cedicom, et Rolla.

Par conséquent, le Gouvernement rappelle à tous les opérateurs économiques la nécessité de respecter la réglementation en matière de prix et de gestion de stock à tous les stades de distribution, et qu'il ne tolérera aucune spéculation sur ce produit sensible de fabrication locale. Les brigades conjointes de la Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC) et de la Direction Générale du Commerce (DGC) ont été instruites d'intensifier les contrôles avec fermeté, afin de sanctionner sévèrement tous les contrevenants dans le but de préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Aussi, le Gouvernement tient-il à rassurer les consommateurs gabonais qu'il travaille de concert avec la société OLAM PALM et les autres acteurs concernés pour mettre un terme à ces pratiques qui altèrent de manière substantielle, le comportement économique des ménages gabonais.

Par ailleurs, il invite vivement les populations à dénoncer systématiquement tous les abus observés sur le marché en appelant au numéro vert gratuit 8085, ou par WhatsApp 061 000 193 pour la DGCC et au 1435 pour la DGC.

Fait à Libreville, le 21 SEP. 2022

Le Ministre de l'Economie
Et de la Relance



LE MINISTRE

Nicole Jeanine Lydie ROBOTY EP. MBOU

Le Ministre du Commerce, des Petites et
Moyennes Entreprises



LE MINISTRE

Yves Fernand MANFOUMBI